



Exposé des motifs

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal est d'opérer plusieurs modifications au règlement grand-ducal modifié du 29 juillet 2025 déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle et fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social. À partir de l'année scolaire 2026/2027, les formations menant au CCP « Assistant dans les métiers du métal », au DAP « Agent de sécurité et de sûreté », au DAP « Agent polyvalent de l'armée » et au BTS « Management opérationnel de la sécurité » sont proposées et doivent désormais figurer sur l'annexe A du règlement grand-ducal précité du 29 juillet 2025.

Jusqu'à présent, le ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions a élaboré chaque année scolaire un règlement grand-ducal qui définit les professions et métiers qui s'apprennent sous contrat d'apprentissage ou sous convention de stage et ceux qui s'apprennent sous les deux types de contrat à la fois. L'article L. 111-11 du Code du travail prévoit que le même règlement grand-ducal fixe les indemnités que les organismes de formation versent aux apprentis pendant la durée de l'apprentissage.

Ce système se voit réformé par le projet de loi concernant la promotion de la formation professionnelle et portant modification 1° du Code du travail ; 2° de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire général. À l'avenir, l'indemnité d'apprentissage minimale de base sera fixée en fonction d'un pourcentage du salaire social minimum pour salariés non qualifiés et sera directement prévue au sein de l'article L.111-11 du Code du travail.

Vu que la hausse des indemnités d'apprentissage peut être considérable pour certaines formations, le projet de loi précité met en place un système de versement d'un différentiel visant à neutraliser la charge financière supplémentaire des patrons qui forment des apprentis. Ce différentiel correspond à la différence entre l'indemnité calculée par rapport au pourcentage du salaire social minimum pour salariés non qualifiés et les indemnités indiquées à l'annexe B du règlement grand-ducal précité du 29 juillet 2025.

Par conséquent, les nouvelles formations menant au CCP « Assistant dans les métiers du métal » et au BTS « Management opérationnel de la sécurité » doivent figurer sur l'annexe B du règlement grand-ducal précité du 29 juillet 2025 afin de permettre le calcul du différentiel. Pour la formation menant au DT « Administration et commerce », l'annexe B doit être complétée par un montant après la réussite du projet intégré intermédiaire vu que cette formation est proposée, à partir de l'année scolaire 2026/2027, en tant que formation mixte avec un projet intégré intermédiaire au cours du sixième semestre de formation. Jusqu'à l'entrée en vigueur du projet de loi précité, les montants ajoutés à l'annexe B correspondent aux indemnités que les organismes de formation versent aux apprentis. Après son entrée en vigueur, les montants indiqués à l'annexe B serviront comme base de calcul pour le versement du différentiel.

L'entrée en vigueur du présent règlement grand-ducal est fixée au 16 juillet 2026.



Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 29 juillet 2025 déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle et fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social

Nous Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, et notamment ses articles 10 et 30 ;

Vu le Code du travail, et notamment son article L. 111-11 ;

Les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés ayant été demandés ;

Le Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre du Travail, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

Au règlement grand-ducal modifié du 29 juillet 2025 déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle et fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social sont apportées les modifications suivantes :

1° L'annexe A est complétée comme suit :

«

Assistant dans les métiers du métal	CCP	CDM
Agent de sécurité et de sûreté	DAP	CC
Agent polyvalent de l'armée	DAP	MEN
BTS Management opérationnel de la sécurité	TRF	CC

» ;

2° À l'annexe B, la rubrique « I. Formations sous la compétence de la Chambre des Métiers et de la Chambre des Salariés », catégorie « d) Formations qui mènent au certificat de capacité professionnelle (CCP) et offertes au Luxembourg », point « 3. Métiers de la mécanique », est complétée comme suit :

«

Assistant dans les métiers du métal	69,46	111,14	138,92
-------------------------------------	-------	--------	--------



» ;

3° À l'annexe B, la rubrique « II. Formations sous la compétence de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Salariés », catégorie « Formation qui mène au diplôme de technicien (DT) et offerte au Luxembourg », colonne « Administration et commerce », est complétée par le chiffre « 154,81 » après le projet intégré intermédiaire ;

4° À l'annexe B, la rubrique « VI. Formations qui sont offertes en apprentissage transfrontalier suivant les dispositions de la CIG (Conférence intergouvernementale entre le Luxembourg et la France » est complétée comme suit :

«

BTS Management opérationnel de la sécurité	176,2	226,55
--	-------	--------

».

Art. 2. Le présent règlement produit ses effets au 16 juillet 2025.

Art. 3. Le ministre ayant la Formation professionnelle dans ses attributions et le ministre ayant l'Emploi dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.



Commentaire des articles

Art. 1^{er}.

L'offre des professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle subit des changements qui s'expliquent par une évolution du marché de travail et des besoins des organismes de formation.

Pour l'année scolaire 2026/2027, quatre formations sont ajoutées à l'annexe A en indiquant le niveau de la formation ainsi que la chambre professionnelle patronale compétente.

Parmi les formations ajoutées, seules les formations menant au CCP « Assistant dans les métiers du métal » et au BTS « Management opérationnel de la sécurité » sont organisées sous contrat d'apprentissage et doivent également être ajoutées à l'annexe B.

La colonne concernant la formation menant au DT « Administration et commerce » est complétée par un montant après le projet intégré intermédiaire vu que cette formation est proposée en tant que formation mixte avec un projet intégré intermédiaire à partir de l'année scolaire 2026/2027.

Art. 2.

L'entrée en vigueur du règlement grand-ducal est prévue au 16 juillet 2026 pour garantir son applicabilité dès l'année scolaire 2026/2027. Les ajouts aux annexes du règlement grand-ducal à modifier doivent s'appliquer à partir de ce moment indépendamment de la mise en vigueur du projet de loi précité au 1^{er} janvier 2026.

Art. 3.

Cet article ne nécessite aucun commentaire.



Version coordonnée des annexes A et B du règlement grand-ducal modifié du 29 juillet 2025 déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle et fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social

Annexe A

Liste des professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle

Formation	Diplôme/ certificat	Chambre patronale
Aide-ménagère	CCP	MEN
Assistant d'accompagnement au quotidien	CCP	MEN
<u>Assistant dans les métiers du métal</u>	<u>CCP</u>	<u>CDM</u>
Assistant en mécanique automobile	CCP	CdM
Assistant fleuriste	CCP	CdM
Assistant horticulteur en production	CCP	CA
Assistant pépiniériste-paysagiste	CCP	CA
Boucher-charcutier	CCP	CdM
Boulangier-pâtissier	CCP	CdM
Carreleur	CCP	CdM
Coiffeur	CCP	CdM
Commis de vente	CCP	CC
Cordonnier-réparateur	CCP	CdM
Couvreur	CCP	CdM
Cuisinier	CCP	CC
Débosseleur de véhicules automoteurs	CCP	CdM
Électricien	CCP	CdM
Installateur chauffage-sanitaire	CCP	CdM

Maçon	CCP	CdM
Marbrier-tailleur de pierres	CCP	CdM
Mécanicien de cycles	CCP	CdM
Ouvrier agricole	CCP	CA
Parqueteur	CCP	CdM
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier	CCP	CdM
Peintre de véhicules automoteurs	CCP	CdM
Peintre-décorateur	CCP	CdM
Plafonneur-façadier	CCP	CdM
Serveur de restaurant	CCP	CC
Agent administratif et commercial	DAP	CC
<u>Agent de sécurité et de sûreté</u>	<u>DAP</u>	<u>CC</u>
Agent de voyages	DAP	CC
Agent d'inclusion	DAP	MEN
<u>Agent polyvalent de l'armée</u>	<u>DAP</u>	<u>MEN</u>
Agent socio-pédagogique	DAP	MEN
Agriculteur	DAP	CA
Aide-soignant	DAP	MEN
Assistant en pharmacie	DAP	CC
Auxiliaire de vie	DAP	CC
Boucher-charcutier	DAP	CdM
Boulangier-pâtissier	DAP	CdM
Carreleur	DAP	CdM
Carrossier	DAP	CdM
Charpentier	DAP	CdM
Coiffeur	DAP	CdM
Conseiller en vente	DAP	CC
Constructeur métallique	DAP	CC
Couvreur	DAP	CdM
Cuisinier	DAP	CC
Débosseleur de véhicules automoteurs	DAP	CdM
Décorateur	DAP	CC

Dessinateur en bâtiment	DAP	CC
Électricien	DAP	CdM
Electro - Technologies	DAP	CC
Électronicien en énergie	DAP	CC
Esthéticien	DAP	CdM
Ferblantier-zingueur	DAP	CdM
Fleuriste	DAP	CdM
Floriculteur	DAP	CA
Gestionnaire qualifié en logistique	DAP	CC
Hôtelier-restaurateur	DAP	CC
Informaticien qualifié	DAP	CC
Installateur chauffage-sanitaire	DAP	CdM
Instructeur de la conduite automobile	DAP	CdM
Instructeur de natation	DAP	CdM
Maçon	DAP	CdM
Magasinier du secteur automobile	DAP	CdM
Maraîcher	DAP	CA
Marbrier-tailleur de pierres	DAP	CdM
Mécanicien de mécanique générale	DAP	CdM
Mécanicien d'usinage	DAP	CC
Mécanicien industriel et de maintenance	DAP	CC
Mécatronicien	DAP	CC
Mécatronicien agri-génie civil	DAP	CdM
Mécatronicien d'autos et de motos	DAP	CdM
Mécatronicien de cycles	DAP	CdM
Mécatronicien de véhicules utilitaires	DAP	CdM
Mécatronicien en techniques de réfrigération	DAP	CdM
Menuisier	DAP	CdM
Menuisier-ébéniste	DAP	CC
Opérateur de la forêt et de l'environnement	DAP	CA
Opticien	DAP	CdM
Parqueteur	DAP	CdM

Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier	DAP	CdM
Peintre de véhicules automoteurs	DAP	CdM
Peintre-décorateur	DAP	CdM
Pépinieriste-paysagiste	DAP	CA
Plafonneur-façadier	DAP	CdM
Prothésiste dentaire	DAP	CdM
Relieur	DAP	CdM
Restaurateur	DAP	CC
Serrurier	DAP	CdM
Serveur de restaurant	DAP	CC
Smart materials	DAP	CC
Tatoueur	DAP	CdM
Traiteur	DAP	CdM
Vendeur en boucherie	DAP	CdM
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	DAP	CdM
Vendeur technique en optique	DAP	CdM
Vendeur-retouche	DAP	CC
Administration et commerce	DT	CC
Agriculture	DT	CA
Artistique, section design 3D	DT	CC
Artistique, section graphisme	DT	CC
Artistique, section image	DT	CC
Commerce électronique	DT	CC
Électrotechnique, section énergie	DT	CC
Entrepreneur maraîcher	DT	CA
Environnement naturel	DT	CA
Génie civil	DT	CdM
Horticulture en paysagisme	DT	CA
Hôtellerie	DT	CC
Hôtellerie et management	DT	CC
Tourisme	DT	CC
Tourisme et communication	DT	CC

Informatique	DT	CC
Logistique	DT	CC
Mécanicien d'avions - cat B	DT	CC
Mécanique générale	DT	CC
Mécatronique	DT	CC
Mécatronique agri-génie civil	DT	CdM
Mécatronique d'automobiles	DT	CdM
Mobilité électrique	DT	CdM
Smart Buildings & energies	DT	CdM
Smart Technologies	DT	CC
Vente et gestion	DT	CC
Agent commercial dans l'événementiel (Veranstaltungskaufmann)	TRF	CC
Agent commercial dans le commerce en gros et le commerce extérieur (Kaufmann im Groß- und Außenhandel)	TRF	CC
Agent commercial en assurances (Versicherungskaufmann)	TRF	CC
Agent commercial en assurances et finances (Kaufmann für Versicherungen und Finanzen)	TRF	CC
Agent commercial en automobile (Automobilkaufmann)	TRF	CC
Agent commercial en commerce électronique (Kaufmann im E-Commerce)	TRF	CC
Agent commercial en communication bureautique (Kaufmann für Büromanagement)	TRF	CC
Agent commercial en fonds d'investissements (Investmentfondskaufmann)	TRF	CC
Agent commercial en immobilier (Immobilienkaufmann)	TRF	CC
Agent commercial en informatique (Kaufmann für Digitalisierungsmanagement)	TRF	CC
Agent commercial en marketing et communication (Kaufmann für Marketingkommunikation)	TRF	CC
Agent commercial en publicité (Werbekaufmann)	TRF	CC

Agent commercial en services logistiques (Kaufmann für Spedition und Logistikdienstleistungen)	TRF	CC
Agent commercial en sport et fitness (Sport- und Fitnesskaufmann)	TRF	CC
Agent commercial industriel (Industriekaufmann)	TRF	CC
Agent commercial pour médias (Medienkaufmann)	TRF	CC
Agent commercial pour médias audiovisuels (Kaufmann für audiovisuelle Medien)	TRF	CC
Agent commercial service bancaire (Bankkaufmann)	TRF	CC
Agent qualifié des pompes funèbres (Bestattungsfachkraft)	TRF	CdM
Agent qualifié en fabrication alimentaire (Fachkraft für Lebensmitteltechnik)	TRF	CC
Agent qualifié en gestion d'eaux (Fachkraft für Wasserwirtschaft)	TRF	CdM
Agent qualifié en gestion d'eaux usagées (Fachkraft für Abwassertechnik)	TRF	CdM
Agent qualifié en médecine vétérinaire (Tiermedizinischer Fachangestellter)	TRF	CC
Agent qualifié en services coursiers et postaux (Fachkraft für Kurier-, Express- und Postdienstleistungen)	TRF	CC
Agent qualifié en services industriels et de canalisation (Fachkraft für Rohr-, Kanal- und Industrieservice)	TRF	CdM
Agent qualifié en techniques événementielles (Fachkraft für Veranstaltungstechnik)	TRF	CdM
Agent qualifié pour le secteur agricole (Fachkraft für Agrarservice)	TRF	CA
Agent qualifié spécialisé en gastronomie standardisée (Fachmann für Systemgastronomie)	TRF	CC
Armurier (Büchsenmacher)	TRF	CdM
Arpenteur (Vermessungstechniker)	TRF	CdM
Assistant en médecine dentaire (Zahnmedizinischer Fachangestellter)	TRF	CC

Audioprothésiste (Hörgeräteakustiker)	TRF	CdM
Batelier (Binnenschiffer)	TRF	CC
Bijoutier-orfèvre (Gold- und Silberschmied)	TRF	CdM
Bobineur (Ankerwickler)	TRF	CdM
Bottier-cordonnier (Schuhmacher)	TRF	CdM
Brasseur-malteur (Brauer-Mälzer)	TRF	CC
BAC MELEC – électricité (électricité tertiaire et industrielle)	TRF	CC
BAC MEI – maintenance (mécanique, fluides, soudages et électricité)	TRF	CC
BAC PRO Boulanger-Pâtissier	TRF	CdM
BAC PRO MSPC Maintenance des Systèmes de Production Connectés	TRF	CdM
BAC PRO Optique Lunetterie	TRF	CdM
BAC PRO Technicien du froid et du conditionnement d'air	TRF	CdM
BAC PLP – pilote de ligne (opérateurs de production, pilotage de lignes et mise en service, approche qualité et maintenance de 1er niveau)	TRF	CC
BAC Technicien d'usinage		
BAC Technicien en réalisation de produits mécaniques	TRF	CC
BAC Technicien en chaudronnerie industrielle	TRF	CC
BTS Architecture en Métal : Conception et Réalisation – AMCR	TRF	CdM
BTS Assistance technique d'ingénieur (ATI)	TRF	CC
BTS Bâtiment travaux publics	TRF	CdM
BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	TRF	CC
BTS CIEL : Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et Réseaux	TRF	CC
BTS Conception et réalisation des carrosseries	TRF	CdM
BTS Contrôle industriel et régulation automatique	TRF	CC
BTS Conception des processus de réalisation de produits	TRF	CC

BTS Design de mode, textile et environnement	TRF	CdM
BTS Electrotechnique	TRF	CC
BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	TRF	CdM
BTS Fluide, énergie, domotique	TRF	CdM
BTS Métiers du géomètre - topographe et de la modélisation numérique	TRF	CdM
BTS Gestion des transports et logistique associée	TRF	CC
BTS Innovation textile	TRF	CdM
BTS Opticien-lunetier	TRF	CdM
BTS Management commercial opérationnel (MCO)	TRF	CC
BTS Manager de chantier	TRF	CdM
BTS Management économique de la construction	TRF	CdM
BTS Maintenance de matériel de construction et de manutention	TRF	CdM
BTS Maintenance de systèmes	TRF	CdM
<u>BTS Management opérationnel de la sécurité</u>	<u>TRF</u>	<u>CC</u>
BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	TRF	CdM
BTS Métiers de la mode	TRF	CdM
BTS Négociation et digitalisation de la relation client	TRF	CC
BTS PP- Pilotage des procédés	TRF	CC
BTS Services informatiques aux organisations	TRF	CC
BTS SP3S – Services et prestations des secteurs sanitaire et social	TRF	CC
BTS Tourisme	TRF	CC
Calorifugeur (Wärme-, Kälte- und Schallschutzisolierer)	TRF	CdM
Caviste (Weintechnologe)	TRF	CC
Chapiste (Estrichleger)	TRF	CdM
Chasseur de nuisibles (Kammerjäger)	TRF	CdM

Chauffeur de poids lourds (Berufskraftfahrer)	TRF	CC
Chimiste (Chemielaborant)	TRF	CC
Concepteur en marketing visuel (Gestalter für visuelles Marketing)	TRF	CC
Concepteur technique de produits (Technischer Produktdesigner)	TRF	CC
Concierge (Hauswart)	TRF	CdM
Conducteur d'engins de chantier (Baugeräteführer)	TRF	CdM
Constructeur à sec (Trockenbaumonteur)	TRF	CdM
Constructeur de fondations (Tiefbaufacharbeiter)	TRF	CdM
Constructeur de voirie (Straßenbauer)	TRF	CdM
Constructeur d'échafaudage (Gerüstbauer)	TRF	CdM
Constructeur en béton et béton armé (Beton- und Stahlbetonbauer)	TRF	CdM
Constructeur mécanique-technique de soudage (Konstruktionsmechaniker- Schweisstechnik)	TRF	CC
Cordonnier-réparateur (Schuhreparaturmacher)	TRF	CdM
Couturier (Damenschneider)	TRF	CdM
Créateur de médias digitales et imprimés (Mediengestalter für Digital und Print)	TRF	CC
Désinfestateur (Schädlingsbekämpfer)	TRF	CdM
Dessinateur industriel d'équipements techniques (Technischer Systemplaner)	TRF	CC
Distillateur (Destillateur)	TRF	CdM
Électronicien de systèmes IT (IT-Systemelektroniker)	TRF	CC
Électronicien en appareillages et systèmes (Elektroniker für Geräte und Systeme)	TRF	CC
Électronicien en automatisation (Elektroniker für Automatisierungstechnik)	TRF	CC
Électronicien en machines électriques et en techniques d'entraînement (Elektroniker für Maschinen- und Antriebstechnik)	TRF	CC
Électronicien en techniques d'exploitation (Elektroniker für Betriebsstechnik)	TRF	CC
Esthéticien canin (Hundefriseur)	TRF	CdM

Fabricant d'orgues (Orgelbauer)	TRF	CdM
Fabricant et installateur d'enseignes lumineuses (Leuchtreklamenhersteller)	TRF	CdM
Fabricant poseur de volets, de jalousies, de marquises et de stores (Rollladen-und Jalousienbauer)	TRF	CdM
Fabricant-réparateur d'instruments de musique (Musikinstrumentenbauer und -reparateur)	TRF	CdM
Facility Manager	TRF	CdM
Fourreur (Kürschner)	TRF	CdM
Fumiste-ramoneur (Ofensetzer und Schornsteinfeger)	TRF	CdM
Garnisseur d'autos (Kraftfahrzeugpolsterer)	TRF	CdM
Gestionnaire des déchets (Fachkraft für Abfall-Kreislaufwirtschaft)	TRF	CdM
Gestionnaire qualifié de l'alimentation hydrique (Fachkraft für Wasserversorgungstechnik)	TRF	CdM
Gestionnaire qualifié en meubles, cuisine et services de déménagement (Fachkraft für Möbel-, Küchen- und Umzugsservice)	TRF	CdM
Horloger (Uhrmacher)	TRF	CdM
Hôtelier (Hotelfachmann)	TRF	CC
Imprimeur (Medientechnologe Druck)	TRF	CdM
Informaticien qualifié-développement d'applications (Fachinformatiker-Anwendungsentwicklung)	TRF	CC
Informaticien qualifié-intégration de systèmes (Fachinformatiker-Systemintegration)	TRF	CC
Installateur d'ascenseurs (Liftbauer)	TRF	CdM
Installateur d'équipement énergétique et technique de bâtiment (Fachkraft-Gebäudetechnik)	TRF	CdM
Maçon du bâti ancien (Maurer für Restaurierungsarbeiten)	TRF	CdM
Magasinier du secteur électrotechnique (Lagerverwalter für Elektrotechnik)	TRF	CdM
Magasinier du secteur énergétique (Lagerverwalter für Energiebedarf)	TRF	CdM

Maquilleur-manucure (Maskenbildner-Maniküre)	TRF	CdM
Maréchal-ferrant (Hufschmied)	TRF	CdM
Maroquinier (Täschner)	TRF	CdM
Mécanicien de cycles (Zweiradmechaniker)	TRF	CdM
Mécanicien de machines à coudre et à tricoter (Näh- und Strickmaschinenmechaniker)	TRF	CdM
Mécanicien de motocycles (Motorradmechaniker)	TRF	CdM
Mécanicien de poids-lourds (LKW-Mechaniker)	TRF	CdM
Mécanicien en taille de pierre (Naturwerksteinmechaniker)	TRF	CdM
Mécanicien – vulcanisateur (Mechaniker für Reifen- und Vulkanisationstechnik)	TRF	CdM
Mécanicien en techniques de revêtements (Verfahrensmechaniker für Beschichtungstechnik)	TRF	CC
Mécanicien orthopédiste-bandagiste (Orthopediemechaniker-Bandagist)	TRF	CdM
Mécanicien outilleur (Werkzeugmechaniker)	TRF	CdM
Meunier (Müller)	TRF	CdM
Modiste-chapelier (Hutmacher)	TRF	CdM
Nettoyeur de bâtiments (Gebäudereiniger)	TRF	CdM
Nettoyeur de textiles (Textilreiniger)	TRF	CdM
Opérateur de machines automatisées (Maschinen- und Anlagenführer)	TRF	CC
Opérateur de son et lumière (Mediengestalter Ton und Bild)	TRF	CdM
Orthopédiste-cordonnier (Orthopedieschuhmacher)	TRF	CdM
Pédicure (Fußpfleger)	TRF	CdM
Peintre et sculpteur de décors de théâtre (Bühnenmaler und -plastiker)	TRF	CdM
Photographe (Fotograf)	TRF	CdM
Plasturgien (Verfahrensmechaniker für Kunststoff- und Kautschuktechnik)	TRF	CC
Poseur de revêtements de sol (Bodenleger)	TRF	CdM

Poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués (Fenster-, Türen- und Fertigmöbelmonteur)	TRF	CdM
Réparateur de biens électro-domestiques et multimédia (Reparateur für Haushalts- und Multimediageräte)	TRF	CdM
Retoucheur de vêtements (Änderungsschneider)	TRF	CdM
Potier céramiste (Keramiker)	TRF	CdM
Restaurateur de meubles (Möbelrestaurateur)	TRF	CdM
Sellier (Sattler)	TRF	CdM
Sérigraphe (Siebdrucker)	TRF	CdM
Soigneur d'animaux (Tierpfleger)	TRF	CC
Soigneur d'équidés (Pferdewirt)	TRF	CA
Soudeur (Schweisser)	TRF	CdM
Souffleur de verre (Glasbläser)	TRF	CdM
Tailleur (Herrenschneider)	TRF	CdM
Tailleur-sculpteur de pierres (Steinmetz-Steinbildhauer)	TRF	CdM
Thanatopracteur (Thanatopraktiker)	TRF	CdM
Tapissier-décorateur (Raumausstatter)	TRF	CdM
Travailleur à haute altitude (Höhenarbeiter)	TRF	CdM
Viticulteur (Winzer)	TRF	CA
Vitrier d'art (Kunstglaser)	TRF	CdM
Vitrier miroitier (Glaser)	TRF	CdM

Annexe B

Indemnités d'apprentissage

I. Formations sous la compétence de la Chambre des Métiers et de la Chambre des Salariés

a) Formation qui mène au diplôme de technicien (DT) et offerte au Luxembourg

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Mécatronique agri-génie civil	136,14	159,76
Mobilité électrique	136,14	159,76

b) Formations qui mènent au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et offertes au Luxembourg

1. Métiers de l'alimentation

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Boucher-charcutier	97,24	159,76
Boulangier-pâtissier	97,24	159,76
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier	97,24	159,76
Traiteur	97,24	159,76
Vendeur en boucherie	83,35	125,72
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	83,35	125,72

2. Métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projetintégré intermédiaire
Coiffeur	99,67	156,63
Esthéticien	85,44	136,14
Opticien	108,36	162,54
Prothésiste dentaire	85,44	136,14
Tatoueur	83,35	125,72
Vendeur technique en optique	83,35	125,72

3. Métiers de la mécanique

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
-----------	--	--

Carrossier	69,46	104,19
Débosselleur de véhicules automoteurs	69,46	104,19
Instructeur de la conduite automobile	293	333,4
Magasinier du secteur automobile	69,46	104,19
Mécatronicien agri-génie civile	85,44	136,14
Mécanicien de mécanique générale	69,46	104,19
Mécatronicien d'autos et de motos	85,44	136,14
Mécatronicien de cycles	92,11	138,92
Mécatronicien de véhicules utilitaires	85,44	136,14
Peintre de véhicules automoteurs	69,46	104,19

4. Métiers de la construction et de l'habitat

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Carreleur	111,14	166,7
Charpentier	111,14	166,7
Couvreur	111,14	166,7
Électricien	116,69	175,03
Ferblantier-zingueur	111,14	166,7
Installateur chauffage-sanitaire	116,69	175,03
Maçon	111,14	166,7
Marbrier-tailleur de pierres	111,14	166,7
Mécatronicien en techniques de réfrigération	116,69	175,03
Menuisier	83,35	138,92
Parqueteur	111,14	166,7
Peintre-décorateur	71,54	127,81
Plafonneur-façadier	111,14	166,7
Serrurier	97,24	145,87

5. Métiers de la communication, du multimédia et du spectacle

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Relieur	138,92	229,22

6. Métiers de l'art et métiers divers

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Fleuriste	71,54	127,8
Instructeur de natation	111,14	166,7

c) Formations qui ne sont pas offertes au Luxembourg mais en apprentissage transfrontalier

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Armurier (Büchsenmacher)	65,12	86,83	108,53
Arpenteur (Vermessungstechniker)	83,35	97,24	131,97
Bijoutier-orfèvre (Gold- und Silberschmied)	83,09	110,79	138,49
Bobineur (Ankerwickler)	85,17	113,57	141,96
Bottier-cordonnier (Schuhmacher)	83,09	110,79	138,49
Calorifugeur (Wärme-, Kälte- und Schallschutzisolierer)	104,19	138,92	173,65
Chasseur de nuisibles (Kammerjäger)	83,35	97,24	131,97
Cordonnier-réparateur (Schuhreparaturmacher)	83,09	110,79	138,49
Concierger (Hauswart)	83,35	97,24	131,97
Couturier (Damenschneider)	83,35	97,24	131,97
Esthéticien canin (Hundefriseur)	83,35	97,24	131,97
Fabricant d'orgues (Orgelbauer)	104,19	138,92	173,65
Fabricant et installateur d'enseignes lumineuses (Leuchtreklamenhersteller)	104,19	138,92	173,65
Fabricant poseur de volets, de jalousies, de marquises et de stores (Rollladen- und Jalousienbauer)	83,35	111,14	138,92
Fabricant-réparateur d'instruments de musique (Musikinstrumentenbauer und -reparateur)	104,19	138,92	173,65
Facility Manager	83,35	97,24	131,97
Fourreur (Kürschner)	83,09	110,79	138,49
Fumiste-ramoneur (Ofensetzer und Schornsteinfeger)	104,19	138,92	173,65
Garnisseur d'autos (Kraftfahrzeugpolsterer)	67,73	90,3	112,88
Horloger (Uhrmacher)	83,09	110,79	138,49
Imprimeur (Medientechnologe Druck)	138,05	184,07	230,09
Installateur d'équipement énergétique et technique de bâtiment (Fachkraft-Gebäudetechnik)	83,35	97,24	131,97
Magasinier du secteur électrotechnique (Lagerverwalter für Elektrotechnik)	65,12	86,83	108,53

Magasinier du secteur énergétique (Lagerverwalter für Energiebedarf)	65,12	86,83	108,53
Maçon du bâti ancien (Maurer für Restaurierungsarbeiten)	83,35	97,24	131,97
Maréchal-ferrant (Hufschmied)	65,12	86,83	108,53
Maroquinier (Täschner)	83,09	110,79	138,49
Mécanicien de cycles (Zweiradmechaniker)	90,3	118,08	138,92
Mécanicien de machines à coudre et à tricoter (Näh- und Strickmaschinenmechaniker)	83,09	110,79	138,49
Mécanicien en taille de pierre (Naturwerksteinmechaniker)	83,35	97,24	131,97
Mécanicien – vulcanisateur (Mechaniker für Reifen- und Vulkanisationstechnik)	43,41	86,83	130,24
Mécanicien orthopédiste-bandagiste (Orthopediemechaniker-Bandagist)	83,09	110,79	138,49
Mécanicien outilleur (Werkzeugmechaniker)	83,35	97,24	131,97
Meunier (Müller)	96,38	128,5	160,63
Modiste-chapelier (Hutmacher)	83,09	110,79	138,49
Nettoyeur de bâtiments (Gebäudereiniger)	104,19	138,92	173,65
Opérateur de son et lumière (Mediengestalter Ton und Bild)	83,35	97,24	131,97
Orthopédiste-cordonnier (Orthopedieschuhmacher)	83,09	110,79	138,49
Photographe (Fotograf)	82,83	110,45	138,49
Poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués (Fenster-, Türen- und Fertigmöbelmonteur)	83,35	97,24	131,97
Retoucheur de vêtements (Änderungsschneider)	83,35	97,24	131,97
Sellier (Sattler)	83,35	97,24	131,97
Sérigraphe (Siebdrucker)	82,83	110,45	138,06
Tailleur (Herrenschneider)	83,35	97,24	131,97
Tailleur-sculpteur de pierres	104,19	138,92	173,65
Thanatopracteur (Thanatopraktiker)	83,35	97,24	131,97
Travailleur à haute altitude (Höhenarbeiter)	83,35	97,24	131,97
Vitrier d'art (Kunstglaser)	82,83	110,45	138,06
Vitrier miroitier (Glaser)	82,83	110,45	138,06

d) Formations qui mènent au certificat de capacité professionnelle (CCP) et offertes au Luxembourg

1. Métiers de l'alimentation

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Boucher-charcutier	94,47	122,25	138,92
Boulangier-pâtissier	94,47	122,25	138,92
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier	94,47	122,25	138,92

2. Métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Coiffeur	81,96	104,19	131,97
Cordonnier-réparateur	66,47	88,63	

3. Métiers de la mécanique

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
<u>Assistant dans les métiers du métal</u>	<u>69,46</u>	<u>111,14</u>	<u>138,92</u>
Assistant en mécanique automobile	62,51	76,41	90,3
Débosselleur de véhicules automoteurs	62,51	76,41	90,3
Mécanicien de cycles	62,51	76,41	90,3
Peintre de véhicules automoteurs	62,51	76,41	90,3

4. Métiers de la construction et de l'habitat

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Carreleur	88,91	111,14	133,37
Couvreur	88,91	111,14	133,37
Électricien	69,46	86,13	118,08
Installateur chauffage-sanitaire	69,46	86,13	118,08
Maçon	88,91	111,14	133,37
Marbrier-tailleur de pierres	88,91	111,14	133,37
Parqueteur	69,46	111,14	138,92
Peintre-décorateur	55,57	76,4	97,24

Plafonneur-façadier	88,91	111,14	133,37
---------------------	-------	--------	--------

5. *Métiers de l'art et métiers divers*

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Assistant fleuriste	69,46	86,13	118,08

II. Formations sous la compétence de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Salariés

a) Formation qui mène au diplôme de technicien (DT) et offerte au Luxembourg

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Administration et commerce	131,97	<u>n/a 154,81</u>
Logistique	79,98	154,81
Mécanicien d'avions - cat B	42,72	128,15
Mécatronique	85,95	131,97
Smart Technologies	85,95	131,97
Vente et gestion	104,18	154,81

b) Formations qui mènent au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et offertes au Luxembourg

1. Apprentissage industriel

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Dessinateur en bâtiment	76,41	131,97
Électronicien en énergie	76,41	131,97
Electro - Technologies	76,41	131,97
Gestionnaire qualifié en logistique	76,41	131,97
Informaticien qualifié	76,41	131,97
Mécanicien d'usinage	76,41	131,97
Mécanicien industriel et de maintenance	76,41	131,97
Mécatronicien	76,41	131,97
Smart materials	76,41	131,97

2. Apprentissage commercial

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Agent administratif et commercial	76,41	131,97
Agent de voyages	76,41	131,97
Assistant en pharmacie	55,57	131,97
Conseiller en vente	76,41	104,18
Décorateur	76,41	131,97
Vendeur-retouche	76,41	104,18

3. Apprentissage dans le secteur HORECA

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Cuisinier	97,24	138,92
Serveur de restaurant	97,24	131,97

4. Apprentissage dans le secteur social

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Auxiliaire de vie	90,30	138,92

c) Formations qui ne sont pas offertes au Luxembourg mais en apprentissage transfrontalier

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Brasseur-malteur (Brauer-Mälzer)	83,35	97,24	125,03

d) Formations qui mènent au certificat de capacité professionnelle (CCP) et offertes au Luxembourg

Formation sur 2 années	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation
Commis de vente	55,57	69,46
Cuisinier	69,46	102,10
Serveur de restaurant	69,46	102,10

III. Formations sous la compétence de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Salariés

a) Formation qui mène au diplôme de technicien (DT) et offerte au Luxembourg

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Entrepreneur maraîcher	127,80	151,35
Horticulture en paysagisme	127,80	151,35

b) Formations qui mènent au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et offertes au Luxembourg

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Floriculteur	71,54	127,8
Maraîcher	71,54	127,8
Pépiniériste-paysagiste	71,54	127,8

c) Formations qui ne sont pas offertes au Luxembourg mais en apprentissage transfrontalier

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Viticulteur (Winzer)	71,54	97,24	127,8

d) Formations qui mènent au certificat de capacité professionnelle (CCP) et offertes au Luxembourg

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Ouvrier agricole	54,66	88,83	130,18
Assistant horticulteur en production	69,46	86,13	118,08
Assistant pépiniériste-paysagiste	69,46	86,13	118,08

IV. Formations sous la compétence du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Chambre des Salariés

a) Formations qui mènent au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et offertes au Luxembourg

Formation	avant projet intégré intermédiaire	après projet intégré intermédiaire
Agent d'inclusion	90,30	138,92
Agent socio-pédagogique	90,30	138,92
Aide-soignant	90,30	138,92

b) Formations qui mènent au certificat de capacité professionnelle (CCP) et offertes au Luxembourg

Formation sur 2 années	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation
Aide ménagère	55,57	86,82
Assistant d'accompagnement au quotidien	75,64	115,69

V. Formations qui sont uniquement offertes en apprentissage transfrontalier

Formation	1 ^{re} année de formation	2 ^e année de formation	3 ^e année de formation
Agent commercial dans l'événementiel (Veranstaltungskaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial dans le commerce en gros et le commerce extérieur (Kaufmann im Groß- und Außenhandel)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en assurances (Versicherungskaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en assurances et finances (Kaufmann für Versicherungen und Finanzen)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en automobile (Automobilkaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en commerce électronique (Kaufmann im E-Commerce)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en communication bureautique (Kaufmann für Büromanagement)	83,35	97,24	131,97

Agent commercial en fonds d'investissements (Investmentfondskaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en immobilier (Immobilienkaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en informatique (Kaufmann für Digitalisierungsmanagement)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en marketing et communication (Kaufmann für Marketingkommunikation)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en publicité (Werbekaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en services logistiques (Kaufmann für Spedition und Logistikdienstleistungen)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial en sport et fitness (Sport- und Fitnesskaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial industriel (Industriekaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial pour médias (Medienkaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial pour médias audiovisuels (Kaufmann für audiovisuelle Medien)	83,35	97,24	131,97
Agent commercial service bancaire (Bankkaufmann)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié des pompes funèbres (Bestattungsfachkraft)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié en fabrication alimentaire (Fachkraft für Lebensmitteltechnik)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié en gestion d'eaux (Fachkraft für Wasserwirtschaft)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié en gestion d'eaux usagées (Fachkraft für Abwassertechnik)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié en médecine vétérinaire (Tiermedizinischer Fachangestellter)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié en services coursiers et postaux (Fachkraft für Kurier-, Express- und Postdienstleistungen)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié en services industriels et de canalisation (Fachkraft für Rohr-, Kanal- und Industrieservice)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié en techniques événementielles (Fachkraft für Veranstaltungstechnik)	83,35	97,24	131,97
Agent qualifié pour le secteur agricole (Fachkraft für Agrarservice)	71,54	97,24	127,8
Agent qualifié spécialisé en gastronomie standardisée (Fachmann für Systemgastronomie)	83,35	97,24	131,97
Assistant en médecine dentaire (Zahnmedizinischer Fachangestellter)	83,35	97,24	131,97
Audioprothésiste (Hörgeräteakustiker)	67,73	135,45	203,18
BAC Technicien en chaudronnerie industrielle	131,97		
Batelier (Binnenschiffer)	83,35	97,24	131,97
BTS Assistance technique d'ingénieur (ATI)	176,2	226,55	
BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	176,2	226,55	
BTS Tourisme	176,2	226,55	

Caviste (Weintechnologe)	83,35	97,24	131,97
Chapiste (Estrichleger)	69,46	138,92	208,38
Chauffeur de poids lourds (Berufskraftfahrer)	83,35	97,24	131,97
Chimiste (Chemielaborant)	83,35	97,24	131,97
Concepteur en marketing visuel (Gestalter für visuelles Marketing)	83,35	97,24	131,97
Concepteur technique de produits (Technischer Produktdesigner)	83,35	97,24	131,97
Conducteur d'engins de chantier (Baugeräteführer)	83,35	97,24	131,97
Constructeur à sec (Trockenbaumonteur)	83,35	97,24	131,97
Constructeur de fondations (Tiefbaufacharbeiter)	83,35	97,24	131,97
Constructeur de voirie (Straßenbauer)	83,35	97,24	131,97
Constructeur d'échafaudage (Gerüstbauer)	83,35	97,24	131,97
Constructeur en béton et béton armé (Beton- und Stahlbetonbauer)	83,35	97,24	131,97
Constructeur mécanique-technique de soudage (Konstruktionsmechaniker-Schweisstechnik)	83,35	97,24	131,97
Créateur de médias digitales et imprimés (Mediengestalter für Digital und Print)	83,35	97,24	125,03
Désinfestateur (Schädlingsbekämpfer)	83,35	97,24	131,97
Dessinateur industriel d'équipements techniques (Technischer Systemplaner)	83,35	97,24	131,97
Distillateur (Destillateur)	83,35	97,24	131,97
Électronicien de systèmes IT (IT-Systemelektroniker)	83,35	97,35	131,97
Électronicien en appareillages et systèmes (Elektroniker für Geräte und Systeme)	83,35	97,24	131,97
Électronicien en automatisation (Elektroniker für Automatisierungstechnik)	83,35	97,24	131,97
Électronicien en machines électriques et en techniques d'entraînement (Elektroniker für Maschinen- und Antriebstechnik)	83,35	97,24	131,97
Électronicien en techniques d'exploitation (Elektroniker für Betriebsstechnik)	83,35	97,24	131,97
Gestionnaire des déchets (Fachkraft für Abfall-Kreislaufwirtschaft)	83,35	97,24	125,03
Gestionnaire qualifié de l'alimentation hydrique (Fachkraft für Wasserversorgungstechnik)	83,35	97,24	131,97
Gestionnaire qualifié en meubles, cuisine et services de déménagement (Fachkraft für Möbel-, Küchen- und Umzugs-service)	83,35	97,24	131,97
Hôtelier (Hotelfachmann)	83,35	97,24	131,97
Informaticien qualifié-développement d'applications (Fachinformatiker-Anwendungsentwicklung)	83,35	97,24	131,97
Informaticien qualifié-intégration de systèmes (Fachinformatiker-Systemintegration)	83,35	97,24	131,97

Installateur d'ascenseurs (Liftbauer)	35,43	70,85	106,28
Maquilleur-manucure (Maskenbildner-Maniküre)	55,4	110,79	166,19
Mécanicien de motocycles (Motorradmechaniker)	43,41	86,83	130,24
Mécanicien de poids-lourds (LKW-Mechaniker)	43,41	86,83	130,24
Mécanicien en techniques de revêtements (Verfahrensmechaniker für Beschichtungstechnik)	83,35	97,24	131,97
Nettoyeur de textiles (Textilreiniger)	83,35	97,24	131,97
Opérateur de machines automatisées (Maschinen- und Anlagenführer)	83,35	97,24	131,97
Pédicure (Fußpfleger)	55,4	110,79	166,19
Peintre et sculpteur de décors de théâtre (Bühnenmaler und -plastiker)	83,35	97,24	131,97
Plasturgien (Verfahrensmechaniker für Kunststoff- und Kautschuktechnik)	83,35	97,24	131,97
Poseur de revêtements de sol (Bodenleger)	41,68	83,35	125,03
Réparateur de biens électro-domestiques et multimédia (Reparateur für Haushalts- und Multimediageräte)	83,35	97,24	131,97
Potier céramiste (Keramiker)	83,35	97,24	131,97
Restaurateur de meubles (Möbelrestaurateur)	83,35	97,24	131,97
Soigneur d'animaux (Tierpfleger)	83,35	97,24	131,97
Soigneur d'équidés (Pferdewirt)	71,54	97,24	127,8
Soudeur (Schweisser)	36,47	72,94	109,41
Souffleur de verre (Glasbläser)	82,83	110,45	138,06
Tapissier-décorateur (Raumausstatter)	83,35	97,24	131,97

VI. Formations qui sont offertes en apprentissage transfrontalier suivant les dispositions de la CIG (Conférence intergouvernementale entre le Luxembourg et la France)

Formation	par année de formation
BAC MELEC – électricité (électricité tertiaire et industrielle)	131,97
BAC MEI – maintenance (mécanique, fluides, soudages et électricité)	131,97
BAC PLP – pilote de ligne (opérateurs de production, pilotage de lignes et mise en service, approche qualité et maintenance de 1 ^{ier} niveau)	131,97
BAC Technicien d'usinage	131,97
BAC Technicien en réalisation de produits mécaniques	131,97
BAC PRO Boulanger-Pâtissier	131,97
Bac PRO MSPC Maintenance des Systèmes de Production Connectés	131,97
BAC PRO Optique Lunetterie	131,97
BAC PRO Technicien du froid et du conditionnement d'air	131,97

Formation	1^{re} année de formation	2^e année de formation
BTS Architecture en Métal : Conception et Réalisation- AMCR	176,2	226,55
BTS Bâtiment travaux publics	176,2	226,55
BTS CIEL : Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et Réseaux	176,2	226,55
BTS Conception et réalisation des carrosseries	176,2	226,55
BTS Contrôle industriel et régulation automatique	176,2	226,55
BTS Conception des processus de réalisation de produits	176,2	226,55
BTS Design de mode, textile et environnement	176,2	226,55
BTS Electrotechnique	176,2	226,55
BTS Enveloppe des bâtiments: conception et réalisation	176,2	226,55
BTS Fluide, énergie, domotique	176,2	226,55
BTS Métiers du géomètre - topographe et de la modélisation numérique	176,2	226,55
BTS Gestion des transports et logistique associée	176,2	226,55
BTS Innovation textile	176,2	226,55
BTS Opticienlunetier	176,2	226,55
BTS Management commercial opérationnel (MCO)	176,2	226,55
BTS Management économique de la construction	176,2	226,55

BTS Manager de chantier	176,2	226,55
BTS Maintenance de matériel de construction et de manutention	176,2	226,55
BTS Maintenance de systèmes	176,2	226,55
<u>BTS Management opérationnel de la sécurité</u>	<u>176,2</u>	<u>226,55</u>
BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	176,2	226,55
BTS Métiers de la mode	176,2	226,55
BTS Négociation et digitalisation de la relation client	176,2	226,55
BTS PP- Pilotage des procédés	167,2	226,55
BTS Services informatiques aux organisations	176,2	226,55
BTS SP3S – Services et prestations des secteurs sanitaire et social	176,2	226,55



Fiche financière

Conformément à l'article 79 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, Monsieur le Ministre déclare que le présent projet de règlement grand-ducal n'a pas d'impact sur le budget de l'État.

L'élaboration des annexes au règlement grand-ducal du 29 juillet 2025 précité est garantie par les agents du Service de la formation professionnelle et relève de leurs tâches régulières. De ce fait, l'assemblage des annexes et des modifications opérées par le présent avant-projet de règlement grand-ducal n'engendrent aucun coût supplémentaire pour le budget.